INSCRIPTION 2023/2024 ECOLE DE DANSE GIANNONE

NOM : - Prénom : -

Code postal : - Ville : -

Date de naissance : - Profession : -

Email : Portable : - - / - - / - - / - - / - -

Comment Avez-vous connu l'école ?

Connaissance / Internet / Flyers / Journaux / TV **ELEVES 2022/2023 : OUI / NON**

Autres -

	DISCIPLINES	PROFESSEURS	JOUR	HEURE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

Règlement TOTAL A fractionner en 5 fois : +10€ adhésion à régler à part	
Somme : Cheq /Esp	**Nom émetteur du chèque & Banque**
SEPT :	
NOV :	
JANV :	
MARS:	
MAI :	
Adhésion : 10 €	

ORDRE DES CHEQUES GIANNONE DANSE OU LA DESCARGA (SALSA , SON, LADIES)

Facture : Oui / Non (Elle vous sera envoyé par email entre le 15 et le 31 oct , verifiez vos spams)

Les FORFAITS sont :

- Nominatifs
- NON remboursables
- NON échangeables
- Valable pour l'année en cours de septembre 2023 à juin 2024

Suite au verso

REGLEMENT & CONTRAT D'ADHERENT

1/ Abonnement de l'adhérent :

a) L'adhérent bénéficiera des activités de la structure de danse pendant la durée de son abonnement, à partir de la signature du contrat.
b) L'abonnement est souscrit pour une durée d'une saison de septembre à juin soit 33 cours par discipline.
c) Dans ce contrat, sont incluses les périodes de fermeture des cours : soit 2 semaines à Noël, 1 semaine en octobre, 2 semaines en février et 2 semaines à Pâques pour les adultes et toutes les vacances scolaires pour les Enfants et Adolescents.
d) Cours collectifs et stages : la structure se réserve le droit d'annuler si moins de 10 personnes sont inscrites.
e) En cas d'arrêt pour maladie, de déménagement ou pour tout autre motif, cet abonnement n'est ni cessible, ni récupérable, ni remboursable.

2/ Obligations de l'adhérent :

a) En cas de problème de santé, toute personne désirant quand même adhérer à la structure devra fournir un certificat médical justifiant de son aptitude à la pratique de la discipline choisie.
b) Respecter, les horaires d'accès ainsi que les horaires de début de cours.
c) Il est strictement interdit d'entrer dans les salles de danse en l'absence du professeur.
d) Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école de danse.
e) Il est obligatoire de changer ou d'enlever vos chaussures (semelles propres) avant l'entrée dans la salle de danse.
f) Les photos et vidéos sont interdites dans les cours, stages…sauf autorisation spécifique du professeur (ex : résumé du cours)

3/ Conseils :

a) Prévoir un minimum d'affaire afin de ranger tous vos affaires personnelles dans un sac individuel.
b) Prévoir son propre matériel utile pour votre cours (gourde, serviette…)
c) Prévoir une tenue adaptée à votre cours de danse.

4/ Règlement du contrat :

a) L'intégralité de l'abonnement est due dès la souscription du contrat, pour le montant correspondant à l'abonnement choisie au verso.
b) L'acceptation de l'étalement ne saurait remettre en cause le caractère exigible de l'abonnement, le fractionnement ne correspondant qu'à une facilité de paiement.
c) En cas de suspension du contrat pour raisons professionnelles ou tous autres motifs, cela ne modifie en rien le plan de règlement convenu et accepté par l'adhérent lors de sa souscription.
d) En cas de chèque impayé un supplément de 16€ vous sera facturé. Soit les frais bancaire qui nous sont imputés.

5/ Autorisation :

- J'autorise mon enfant à quitter seul l'école de danse.
- Je n'autorise pas mon enfant à quitter seul l'école de danse.
- J'autorise à publier mon image ou celle de mon enfant pour plaquettes et site.

Fait à Saint Martin d'hères, en 2 exemplaires (sur demande de l'adhérent) Le : _____

SIGNATURE (élève majeur ou un parent pour les mineurs):